

des sources de la loi religieuse”.

Le kif, cultivé clandestinement au Maroc et dans le Sahara Oriental (Timimoun), depuis le début du XVIIIème siècle, est combattu avec force ; sa contrebande est durement châtiée.

Tout comme l’opium ou la coca, le Kat est une drogue très ancienne. Son utilisation en Afrique et dans la Péninsule d’Arabie remonte, au moins, au XIIIème siècle. Pendant longtemps, le kat n’a été consommé que dans les régions où il a été cultivé. Aujourd’hui, cette habitude s’est fortement répandue et plusieurs millions de personnes s’adonnent à cette drogue qui, par ses effets, se rapproche des amphétamines. L’Organisation mondiale de la santé tente, avec les pays concernés, de mettre au point des méthodes de dissuasion et de prévention pour enrayer sa progression.

Dans une de ses interviews, S.M. Hassan II, invoquant les calamités, dans les contingences de l’heure, précise que la “drogue est le pire des fléaux”. S.M. Fahd Ben Abdelaziz, Roi de l’Arabie Saoudite et Gardien des deux Saintes mosquées, saisit toute occasion, pour proclamer la nocivité des stupéfiants, et la nécessité de porter haut l’étendard de l’Islam, dans toutes les régions où la paix est menacée. Les deux chefs d’Etat, leaders du Monde Islamique, sont pleinement conscients que la personne qui se drogue tend à perdre sa sensibilité et sa raison, au point de ne pas reculer devant le meurtre, pour se procurer sa drogue.

Dans les Pays Islamiques, les taux des crimes de violence diminuent, partout où la “Chariya” est appliquée.

Le mot “crime”, sous le signe de l’Islam, est un terme très large qui englobe tout acte désapprouvé par la Communauté musulmane. Les degrés de culpabilité diffèrent, mais la responsabilité de l’individu récalcitrant demeure entière ; néanmoins la tradition islamique millénaire s’entame dangereusement, par contact et brassage avec certaines nations et options occidentales où les crimes de violence touchent essentiellement le meurtre, le suicide, la menace armée, le vol par effraction, le kidnapping, le rapt, le viol, etc...

Si on fait la comparaison entre quelques pays comme les Etats-Unis d’Amérique, l’Egypte et le Royaume d’Arabie Saoudite, on constate ce qui suit :

Pays	Année	Population	Nombre de crimes
Etats-Unis	1967	197.600.000	494.000
d’Amérique	1974	211.000.000	1.662.077

	1974	38.000.000	2.518
Egypte	1978	40.000.000	2.152
Royaume d’Arabie	1977	8.348.752	182
Séoudite	1978	8.612.970	223

(4)

Les Etats-Unis risquent de battre un triste record, si la tendance se confirme, en atteignant, en 1991, le nombre de 23.700 personnes assassinées sur son territoire, selon un rapport de la commission judiciaire du Senat américain.

La drogue, les armes, en particulier les armes d’assaut en vente libre et le nombre croissant de gangs d’adolescents, contribuent à établir ce que le sénateur démocrate Joseph R. Biden, président de la commission, qualifie de “record du carnage”.

L’année dernière, 23.440 personnes étaient mortes, de mort violente aux Etats-Unis.

Environ 20.000 Allemands se donnent la mort, chaque année, alors que 50.000 autres sont hospitalisés après une tentative de suicide, a affirmé un responsable de l’hôpital psychiatrique de l’Université de Wurzburg.

M. Armin Schmidtke, expert en suicide, a fait savoir que le nombre de suicides est deux fois plus élevé que celui des suicidés, en Allemagne Fédérale, tandis que les tentatives de suicide sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes.

Le taux de suicides de jeunes en Italie est l’un des plus bas du monde : 7 pour 100.000 jeunes de 20 à 24 ans ; en France, il est de 24 pour 100.000, ce qui est, sans doute, un peu moins qu’en Allemagne Fédérale (27 pour 100.000), mais nettement plus qu’aux Etats-Unis (13 pour 100.000).

En Afrique, le Sénégal constitue un trait d’union entre le Maghreb Arabe et l’Afrique Noire, position qui fait de ce pays “un creuset culturel”, a déclaré le chef de l’Etat sénégalais, M. Abdou Diouf, à l’ouverture de la 9^e session du Conseil islamique mondial. (Aboulaye Mathurin DIOP, Procureur général près la Cour suprême du Sénégal).

C’est une assise islamique assurant une certaine immunité de base contre la drogue, d’autant plus que le franc CFA est devenu, semble-t-il, l’atout maître des trafiquants de drogue. L’Afrique, marché peu salvable, est une des nouvelles plaques tournantes de ce commerce international. La convertibilité d’une monnaie, à taux fixe, facilite grandement le blanchis-

sement des revenus illicites.

Sur le plan international, le rapport 1989 de l'organe international de contrôle des stupéfiants de l'ONU constate que :

“La détérioration de la situation mondiale, en matière de production illicite et d'abus des drogues, qui s'accompagne d'une escalade de la violence, a franchi une nouvelle étape et atteint un niveau dangereux”.

Les “trafiquants sont mus par un terrible appât du gain” ; jamais le danger n'a été aussi grand pour certains pays, de “voir leurs institutions politiques et leurs économies paralysées”, par les mafias de la drogue.

L'organe de l'ONU appelle la communauté internationale à mener “la guerre (...), partout dans le monde”, contre les organisations de trafiquants. Si ces organisations remportaient “une victoire dans un seul pays, cela mettrait tous les autres en péril”.

Depuis 1988, la production illicite des plantes servant à la fabrication de stupéfiants, “a augmenté et s'est étendue à un plus grand nombre de pays” où la culture du pavot à opium a gagné entre autres, le Guatemala et la Colombie.

L'organe fait état, pour la première fois, de dommages pour l'environnement causés par la production de drogue. Dans certains pays, des forêts ont été détruites pour faire place à la culture du pavot à opium et du cocaïer. Des rivières et cours d'eau ont été contaminés par le déversement des produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants.

M. Michel Hansenne, directeur général du bureau international du travail, lors du sommet ministériel mondial consacré à la réduction de la demande de drogue, tenu à Londres, a déclaré que le coût de l'abus des drogues est “considérable”.

L'abus des drogues sur le lieu de travail est à l'origine de bien des problèmes de santé, mais aussi de l'absentéisme, des accidents, de la baisse de productivité et du chômage.

Le dépistage des toxicomanes est systématique : trois millions de tests par an.

Pour la première fois de son Histoire, l'Assemblée générale de l'ONU a tenu une session spéciale sur la drogue, pour renforcer la lutte contre un trafic qui rapporte à ses auteurs 500 milliards de dollars par an.

Cette session à laquelle participent les chefs de

gouvernement et ministres, affirme la volonté politique des Etats de s'engager dans cette lutte et insister sur les moyens pratiques d'y parvenir.

La “déclaration politique” adoptée à l'issue des travaux, a pour but de contrôler l'ensemble des Etats membres de l'ONU, dans leur lutte contre la drogue, en les appelant à renforcer leurs mesures propres et en intensifiant la coopération internationale.

Les bénéfices tirés du narco-traffic ont été, en 1988, supérieurs à six cents milliards de dollars, occupant ainsi le deuxième rang, après le commerce d'armes, comme activité “très rentable”, dans le monde, indique “Actualité Sud-Nord”, un bulletin d'information des organisations non-gouvernementales pour le développement, édité à Barcelone.

C'est pourquoi dans une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies, la dernière décennie de notre siècle a été déclarée la décennie contre l'abus des drogues. Durant les années à venir, on espère pouvoir appliquer un programme d'action commun’.

Etant donné le fait que les Etats-Unis représentent le marché le plus important du commerce illégal de la drogue, le Département d'Etat publie, chaque année, un rapport qui est toujours étudié de très près.

Les Etats avaient adopté à Vienne en 1988, la première convention internationale de lutte contre la drogue.

Au total, le trafic de la coca se situe, en termes de recettes, bien avant l'industrie pétrolière dans le monde, dont le chiffre d'affaires est estimé, seulement, à quelque 250 milliards de dollars.

Le Pt. George Bush a appelé les Américains à la mobilisation générale contre la drogue, en présentant un plan anti-drogue de 7,9 milliards de dollars. M. Bush a promis, à tout pays étranger qui en fait la demande, l'assistance des Etats-Unis, y compris militaire.

“Nous sommes tous d'accord pour estimer que la plus grave menace intérieure à laquelle ait à faire face notre nation est la drogue”.

La situation est donc grave, même dans les pays islamiques où l'insatisfaction, toujours croissante, pousse les gens à fuir leur triste réalité dans l'alcool, le vice et la drogue. Ce mal du siècle assaillit les pays au standing le plus élevé et la civilisation la plus mécanique. Leurs jeunes déchoient dans les pires excruciations et cherchent ridiculement dans leur mise et

comportement, à retomber dans la primitivité la plus sauvage.

Tout cela fausse l'ordre des valeurs et crée un bouillonnement continu et progressif qui prélude aux plus dangereux cataclysmes. (Kechrid).

Maints pays islamiques sont à l'abri de la drogue, mais dans certains d'entre eux, des centres de transit se constituent, comme en Tunisie, qualifiée par la presse locale, comme le "Triangle de la drogue". Il a été démontré que 80 % de la drogue infiltrée, en 1991, en Tunisie, ont transité à travers les frontières tuniso-algériennes, menant au carré de Melassine et Ez-Zouhour, considérés, selon certains media tunisiens, comme "le fief de la drogue". Le même phénomène se répète au Maroc où le trafic des stupéfiants est signalé, de temps en temps, grâce à la vigilance de la gendarmerie affectée spécialement, pour pourchasser, nuit et jour, les contrebandiers, dont la plupart sont de nationalité marocaine. Si le Maghreb arabe n'est pas encore très menacé, une stratégie de lutte commune doit être consolidée, en matière de drogue (4).

Le projet du Fonds des Nations-Unies pour la lutte anti-drogue est entré en vigueur au Maroc.

Le programme pilote de lutte entre la production et le trafic illicite de drogue est financé, pour une enveloppe budgétaire de 2,5 millions de dollars.

L'accord global concernant ce projet a été signé, en janvier 1989, par M. Taïeb Bencheikh, ministre de la Santé publique, président de la commission nationale de lutte anti-drogue et le représentant du PNUD au Maroc.

Alcoolisme

En Islam, tout ce qui est nuisible à la santé mentale et physique, est illicite ; tout ce qui détériore l'esprit et le corps est interdit. On lit dans le Coran : "N'allez pas à votre perte, Dieu est Miséricordieux envers vous" (Sourate : Les Femmes, Verset 29) "Abstenez-vous de tout ce qui peut vous nuire." (Sourate : La Vache, Verset 195).

Le grand Alem égyptien, Youssef el Kardawi, a réservé à l'alcool, considéré comme stupéfiant, un article intitulé "Le licite et l'illicite en Islam".

Le khalife 'Omar Ibn al-Khattâb, a défini le vin, par une phrase demeurée célèbre dans la langue arabe : "Est vin, tout ce qui éivre". Cette définition, par trop claire, ne laisse plus de doute dans l'esprit de nombreuses personnes qui veulent encore savoir ce

qu'est le vin, donc tout ce qui fait perdre l'esprit, est illicite et le restera jusqu'à la fin du monde.

Par extension, sont également illicites ces produits que l'on appelle "stupéfiants", comme le hachich, la cocaïne, l'opium et autres, qui font perdre l'esprit et égarent du réel celui qui les absorbe, et qui, de ce fait, finit par oublier ses obligations temporelles et spirituelles et s'engouffre dans un monde d'imagineries et d'hallucinations.

D'ailleurs, l'Islam n'est pas la seule religion qui condamne la consommation du vin. Même le Christianisme et le Judaïsme invitent leurs fidèles à ne pas en consommer.

On reproche au vin d'avoir des effets nocifs et préjudiciables à la santé de l'homme, physiquement, moralement et matériellement.

Sur le plan de la santé, la médecine est formelle : l'alcool est particulièrement néfaste pour le foie.

Sur le plan moral, nul ne peut contester les mauvais effets du vin sur l'esprit, à tel point qu'une personne qui boit, cesse de ne plus différencier le bien du mal et se distingue très peu de ceux qui ont perdu la raison. Le vin fait des victimes, non seulement parmi ses consommateurs, mais aussi parmi les personnes innocentes, tels les enfants par exemple, s'ils ont des parents qui les négligent ou les maltraitent, quand ils se saoulent.

Du point de vue moral, le buveur peut commettre des actes contraires aux règles de l'éthique, car il provoque le désordre, trouble la sérénité des gens qui l'entourent. (A. Alami).

Dans ses Hadiths, rapporté par Ahmad et Abou Dâoud, le Prophète Mohammed a dit : "Quand la consommation d'une grande quantité d'un produit éivre, la consommation d'une petite quantité de ce produit est illicite".

Dans un autre Hadith rapporté par Tirmidhi et Ibn Mâjah, le Prophète Mohammed a déclaré maudites, dix personnes :

"Le producteur du vin, celui qui passe commande de cette production, le buveur, le porteur de vin, celui à qui il est destiné, celui qui l'offre, celui qui le vend, celui qui se nourrit du produit de sa vente, celui qui l'achète, celui pour qui il est acheté."

Quand on saisit la portée et la justification des restrictions qui frappent le vin, il est aisé de comprendre pourquoi l'Islam interdit l'usage des stupéfiants qui produisent sur la personne les mêmes effets